

86. Le Centre s'attacherait aussi à promouvoir et à renforcer les initiatives Sud-Sud et il établirait des rapports actifs avec de semblables organismes dans les pays industrialisés et avec le réseau des organisations internationales actives dans ce domaine.

87. Dans toutes ses activités, enfin, le centre s'efforcerait d'exploiter les avantages réciproques de cette coopération internationale en mettant en valeur ce que les participants canadiens peuvent en acquérir de connaissance et de compréhension du développement des institutions et des droits humains non seulement à l'étranger mais aussi chez eux.

88. La création de cette entité devrait être accompagnée d'une déclaration formelle du gouvernement à l'effet que la promotion de la participation des citoyens aux décisions qui les concernent, le renforcement des institutions qui encouragent cette participation et la promotion des droits de la personne sont des secteurs auxquels le Canada affectera désormais une tranche plus importante de son aide publique au développement. A notre avis, ceci constituerait un nouveau départ pratique et valable.

Partie VI: ce que nous proposons

89. Nous proposons que soit créée par la voie législative, une société de la Couronne (type "C") devant être connue sous le nom de "Centre international pour le développement des droits humains et des institutions/International Centre for Human Rights and Institutional Development", et constituée d'un Conseil de direction et d'un secrétariat. Son siège serait dans la région de la Capitale nationale.

90. Nous proposons aussi que soient associés au Centre l'Agence Canadienne de développement international et le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

A. Mandat du Centre

91. Le Centre international pour le développement des droits humains et des institutions (CIDDHI) aura pour mandat de promouvoir la coopération entre le Canada et les pays en voie de développement pour la promotion, le développement et le renforcement d'institutions, de programmes et de pratiques qui mettent en oeuvre les droits et libertés consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme. A cette fin il:

- mobilisera la participation des Canadiens à une coopération active dans les deux sens,